

**INTERVENTION DE RENE PASINI (FSU)**  
**AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION DU 23 OCTOBRE 2008**

Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSE

L'ordre du jour de cette séance porte essentiellement sur les projets de décrets relatifs à la rénovation de l'enseignement professionnel. J'interviendrai donc très rapidement sur l'orientation générale des textes qui nous sont soumis puis sur la composition du Comité Interprofessionnel Consultatif qui nous pose actuellement problème. Nous interviendrons plus précisément lors de l'examen de chacun des projets de décrets.

Nous regrettons le départ de Monsieur NEMBRINI de cette séance car nous avons des analyses contradictoires sur les raisons du profond bouleversement de la voie professionnelle du Service Public.

Notre syndicat de l'Enseignement Professionnel n'a pas signé le protocole de discussion et ne se retrouve donc pas dans le protocole d'accord. Nous avons à l'époque un désaccord profond sur le fond et sur la forme. On ne présente pas ex nihilo, selon nous, un projet de cette envergure sans une véritable réflexion en amont sur la voie professionnelle. Dès septembre – Octobre 2007, les projets ministériels, devrais je dire gouvernementaux étaient bouclés et figuraient dans les diverses circulaires et dans le protocole de discussion. Nous avons suivi avec grande attention les consultations qui se sont déroulées avec quelques organisations syndicales et nous en avons examiné les aboutissements. Force est de constater qu'aujourd'hui nous sommes de retour à la case départ puisque les textes que nous examinons sont en parfaite adéquation avec les décisions initiales. Aucune modification majeure n'est intervenue, ce qui montre la justesse de notre analyse sur le processus de négociation.

Il ne suffit pas, comme le fait très souvent Monsieur le Ministre, de donner quelques concepts généraux auxquels chacun d'entre nous souscrit pour faire avancer la réflexion et améliorer la voie professionnelle. Qui actuellement s'opposerait en effet à l'élévation des qualifications ou à la lutte contre les sorties sans qualification d'un nombre d'élèves encore trop important du système éducatif ?

Nous sommes ici pour examiner en profondeur des dispositions qui devraient aller dans le sens de l'intérêt des élèves et vos propositions qui ne répondent pas à une logique éducative risque d'aller dans l'autre sens pour une frange d'élève non négligeable. Il suffit d'analyser avec précaution les flux d'élèves issus de la classe de troisième pour se rendre compte qu'une grande partie d'entre eux auront besoin de temps pour appréhender le baccalauréat professionnel et se retrouver alors en situation de réussite, situation indispensable pour la poursuite d'études. Certains élèves peuvent sans doute préparer un baccalauréat en trois ans mais il faut maintenir des sections de préparation en quatre années (BEP + BAC) pour une grande partie des élèves. Comme je l'ai indiqué à la commission des lycées, il ne faut pas adapter les élèves aux structures mais adapter les structures aux élèves. Il est tout fait possible de proposer des parcours en quatre ans dans les lycées professionnels.

Comme je l'ai mentionné, vous n'avez pas modifié les dispositions initiales. Je prendrai deux exemples :

Vous maintenez les suppressions des sections de BEP, le diplôme étant maintenu, mais ce dernier apparaît comme une « certification intermédiaire » ce que nous contestons. Le terme de certification apparaissait d'ailleurs dans vos textes dès la rentrée 2007. En matière d'évaluation vous faites toujours appel au Contrôle en Cours de Formation qui pose à nos collègues de nombreux problèmes. Nous avons demandé depuis longtemps un bilan en la matière et des texte oserais je dire « *plus moralisateur* », mais nous n'avons rien vu venir. Certes nous sommes pour la prise en compte des résultats de l'élève en cours de scolarité, mais cela dans un autre contexte. Certes nous devons prendre en compte les compétences dès élèves à l'occasion d'une évaluation mais nous devrions nous assurer que les candidats ont acquis des connaissances relatives à un programme d'enseignement.

Affirmer que les trois voies de formation seront traitées à égale dignité est une excellente chose mais encore faudrait-il que l'une d'entre elles, la voie professionnelle, ne soit pas amputée d'une formation initiale de base indispensable et que des élèves soient mis en difficulté pour poursuivre leurs études.

L'apparition d'une épreuve orale de contrôle au baccalauréat professionnel est une bonne chose. Elle permet une certaine équité entre tous les baccalauréats. Encore faudrait-il définir davantage les modalités de cette épreuve qui risque de devenir une simple attribution du diplôme alors que l'ensemble des enseignements généraux et professionnels devraient être pris en compte.

Notre syndicat de l'Enseignement Professionnel est demandeur d'une vraie réflexion sur la voie professionnelle publique qui réponde au réels besoins des élèves et qui leur permette d'acquérir les savoirs fondamentaux qui leur permettront, non seulement des poursuites d'études, mais de s'insérer valablement dans tous les processus de formation continue tout au long de la vie.

**Les projets de décrets qui nous sont proposée aujourd'hui ne vont pas dans le bon sens et nous ne pouvons exprimer que notre profond désaccord.**

**Sur la composition du Comité Interprofessionnel Consultatif**, nous tenons à rappeler notre demande. Par deux fois, notre Secrétaire Général, Gérard ASCHIERI, s'est adressé par courrier à Monsieur le Ministre en évoquant la composition de cette instance. En effet, la FSU, *première Fédération de l'Education Nationale*, n'y est pas représentée en tant que telle, alors que les textes définissant sa composition le prévoient.

A ce jour, le Ministre n'a pas daigné nous répondre. Il serait inadmissible qu'il ne nous réponde pas avant la prochaine séance du C.I.C prévue pour le 8 décembre.

Je vous remercie.